

LES CONDITIONS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES FAVORABLES

Jean-Louis Luxen

Conseiller juridique du programme Euromed Heritage,
Bruxelles, Belgique
jean-louis.luxen@skynet.be

Résumé. S'il est aujourd'hui reconnu que les dépenses affectées au patrimoine sont des investissements générateurs de retombées positives, il importe d'être conscient de la nécessité de bien analyser les diverses situations et de prendre diverses mesures pour s'assurer d'un bilan économique favorable, tant pour le bien ou le site considéré que pour la communauté locale et la collectivité nationale dans son ensemble.

La prise en compte de la dimension économique de la sauvegarde du patrimoine est assez récente. En s'inspirant des méthodes appliquées au patrimoine naturel et aux parcs nationaux, des études économiques ont montré que les dépenses consacrées à la conservation et à la promotion du patrimoine peuvent être considérées comme de véritables investissements, générant des retombées économiques directes et indirectes. Ces études doivent toutefois être encore affinées, car la grande diversité des situations que peut recouvrir la conservation du patrimoine appelle des approches spécifiques détaillées. Les travaux du Symposium de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS au Mexique, en 1999, s'inscrivaient sous le thème "Du bon usage du patrimoine : le patrimoine considéré comme une ressource" et attiraient l'attention sur les précautions nécessaires pour que les valeurs et la signification du patrimoine restent l'objectif de nos démarches, en veillant à ce que la dimension économique soit maîtrisée comme un moyen au service de cet objectif.

Cette dimension culturelle et sociale du patrimoine entre difficilement dans les modèles et les calculs économiques. Tantôt ces valeurs d'ordre immatériel non quantifiables viennent renforcer les arguments de rentabilité financière des investissements en faveur de la conservation : la qualité du cadre de vie et la sauvegarde d'éléments patrimoniaux importants sont à ajouter à l'actif du bilan économique. Tantôt, en revanche, la dégradation de ces valeurs par une affectation inappropriée ou par un usage abusif des sites patrimoniaux doit être dûment inscrite au passif des comptes : les dommages subis par les biens culturels et les atteintes à l'authenticité et à l'intégrité des traditions et de la culture des communautés locales viennent alourdir le bilan.

Dans une très large mesure, les retombées économiques mises en lumière sont dues aux démarches mobilisatrices et aux effets multiplicateurs des investissements de restauration de biens culturels de qualité depuis longtemps amortis ou de réhabilitation de centres urbains historiques. Elles résultent sans doute davantage encore du développement continu du tourisme culturel, national ou international. Ce n'est pas un hasard si la même Assemblée Générale de 1999 devait d'ailleurs adopter la Charte révisée du tourisme culturel pour tenter d'encadrer cette .

Dans ces deux domaines : expansion du tourisme et réhabilitation urbaine, le bassin méditerranéen présente un terrain d'application qui retient l'attention des institutions financières nationales ou internationales (Banque mondiale, Banque Européenne d'Investissements, notamment). Aussi plusieurs travaux du programme Euromed Heritage de l'Union Européenne y ont été consacrés. Il convient de mentionner particulièrement l'atelier tenu à Damas en novembre 2009 : "Economie du patrimoine et financement de la conservation", ou celui organisé à Rabat, en décembre 2009 : "Réhabilitation des villes et quartiers historiques", ateliers dont les Actes sont téléchargeables à partir du site internet : www.euromedheritage.net

Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions. La préoccupation économique peut provoquer des dérives. Ainsi, lorsqu'un seul Ministère a la responsabilité conjointe du patrimoine et du tourisme, on observe parfois des fouilles archéologiques hâtives imprudemment commandées pour soutenir l'intérêt touristique. Ou bien encore, on assiste souvent à une sur-fréquentation

dangereuse des principaux sites patrimoniaux qui menace son intégrité physique. Sans parler des risques de déstabilisation des cultures et des modes de vie locales qu'un tourisme envahissant ou des opérations lourdes de rénovation urbaine entraînent trop souvent. Il apparaît clairement que, pour que les retombées des investissements économiques soient positives, de sérieuses précautions sont à prendre.

Pour le monument ou le site comme tel, il importe avant tout d'en contrôler la fréquentation. L'ICOMOS s'est vu confier par l'Organisation Mondiale du Tourisme, en 2004, la rédaction d'un manuel de conseils pratiques à cet égard, manuel qui garde aujourd'hui toute sa pertinence. Ce contrôle peut s'appuyer sur le niveau des droits d'entrée, afin d'éviter une congestion et une dégradation du site. Si l'on tient compte du budget d'un voyage culturel en Egypte, il est tout à fait normal de fixer un prix d'entrée élevé pour les principaux musées, comme celui du Caire, ou pour des sites exceptionnels comme la Vallée des Rois ou les temples d'Abou Simbel. D'autres sites pourraient être aussi évoqués : les temples de Baalbek au Liban, ou encore les ruines de Palmyre, en Syrie. Plus important : il convient de veiller à ce qu'une partie au moins des recettes d'entrée, voire même des apports financiers du tourisme, soient attribués aux sites eux-mêmes, pour en assurer la bonne préservation et la gestion. Souvent, la perception de ces recettes est centralisée par les services publics pour qu'une forme de solidarité soit réalisée entre les sites, quelle que soit leur importance ou leur fréquentation respective. Cette préoccupation est légitime. Encore faut-il s'assurer que les budgets nationaux alloués au patrimoine rétrocèdent ces recettes financières. Il faut ajouter que, dans une perspective de conservation à long terme, et pour mieux responsabiliser les gestionnaires de sites, il importe qu'une proportion significative des recettes directes et des retombées économiques reviennent directement aux sites. Hélas, c'est loin d'être le cas, hormis pour des sites privilégiés comme le Domaine de Versailles ou le Musée du Louvre, en France, pour Pompéi, en Italie, pour Petra, en Jordanie, ou pour le musée du Bardo, en Tunisie.

Pour la communauté locale, il convient de prendre en compte l'économie générale et la vie sociale de la région ou de la ville historique. Cela demande une "gestion de la destination" dynamique. Il est reconnu qu'un séjour d'au moins une nuit sur place est nécessaire pour générer des retombées locales réelles, tandis que les coûts et nuisances du "tourisme d'un jour" sont supérieurs aux bénéfices. Des sites comme Jerash, en Jordanie, Dougga, en Tunisie, ou même des villes historiques comme Meknès, au Maroc, ou Tyr, au Liban, sont visités en quelques heures, dans le cadre d'un circuit touristique, sans bénéficier réel pour l'économie locale. Une approche coordonnée est donc

nécessaire, basée sur la coopération des collectivités territoriales, du secteur des hôtels et restaurants, des services touristiques locaux et des gestionnaires de site. Les villes de Fès et de Marrakech, au Maroc, réunissent des conditions plus favorables à cet égard. Exemple pourrait être pris dans la gestion éclairée de Grenade, autour de l'Alhambra, en Andalousie, où une gestion coordonnée entre les autorités municipales, le secteur touristique et les gestionnaires de sites a pu générer une forme de cercle vertueux profitable à l'économie et à la vie sociale locales. Cette gestion peut aller jusqu'à réglementer concrètement les circuits collectifs, pour éviter que le tourisme local ne soit dicté par les compagnies privées d'autocaristes. Il convient d'évoquer aussi les formules de "tourisme doux" et d'éco-tourisme qui se développent, notamment au Maroc, en Tunisie, en Egypte : elles constituent des circuits économiques courts bénéficiant directement à l'économie locale.

Pour l'économie du pays dans son ensemble, en fonction de son niveau de développement et du contexte national, il est recommandé d'étudier la source et les modalités des investissements touchant au patrimoine et aux infrastructures touristiques. Par une étude approfondie, il s'agit de s'assurer que leurs implantations et leur fonctionnement offrent une contribution positive nette. Des analyses économiques ont pu démontrer que les bénéfices de l'industrie touristique sont souvent captés par des groupes internationaux et rapatriés vers des pays étrangers, sans laisser de marges correctes à l'économie nationale. Il convient aussi de négocier une participation nationale dans les entreprises touristiques et de développer des services nationaux de transport. A cet égard, il est intéressant de s'inspirer des procédures en vigueur en Turquie pour promouvoir des entreprises nationales de transport aérien ou par autocar, pour développer un réseau hôtelier ou pour soutenir les petites entreprises d'artisanat de qualité. Ou bien encore, il est aujourd'hui généralement imposé d'avoir recours aux services de guides nationaux.

Une analyse continue des conditions économiques est ainsi rendue nécessaire pour avoir une vue claire des flux économiques, tant positifs que négatifs. C'est là une tâche que doivent assumer les pouvoirs publics, nationaux ou locaux. Mais ces mêmes pouvoirs publics ont tout intérêt à miser sur le dynamisme d'un secteur privé, par la promotion de concertations et de coopérations étroites entre les secteurs public et privé, en veillant à toujours subordonner la dimension économique aux impératifs culturels et humains. Gardons à l'esprit la mission première que nous assigne la Charte de Venise : "transmettre le patrimoine aux générations futures, dans toute la richesse de son authenticité".